



Séance du 22 septembre 2023 à 19h15

Délibération du Conseil Municipal n°2023-28

Nombre de conseillers : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 4

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation :

18 septembre 2023

Date de transmission

en Préfecture :

27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA - Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH - Valérie ORIAT

Procurations : M. Eddy VANDEKERKHOVE donne procuration à Mme Valérie ORIAT ; Mme Mélinda NOLE donne procuration à M. Alain MARCHAL ; Mme Laurence CHARLE donne procuration à Mme Frédérique CHOUFFOT ; Mme Nathalie PRIEUR donne procuration à M. Frédéric PETIT

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DETR 2024 – Demande de subvention pour la liaison rue du Moulin rue des Cornay

Parmi les projets d'investissement prévus en 2024 figure la liaison entre la rue du Moulin et la rue des Cornay.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, le Maire propose d'ores-et-déjà d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de liaison entre la rue du Moulin et la rue des Cornay
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETRE.
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER

